

## Inscriptions scolaires rentrée 2016

### Nouvelle sectorisation scolaire

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école maternelle ou élémentaire (C.P.) pour l'année scolaire 2016/2017 doivent procéder à une pré-inscription :

Du lundi 18 avril au mercredi 4 mai 2016

au GUICHET UNIQUE

A l'Hôtel de ville et de communauté ou à la Mairie annexe  
☎ 02.54.89.43.40

#### Horaires d'ouverture

- Lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
- Mardi : 13h30 à 17h30
- Vendredi : journée continue de 8h30 à 17h30

Les parents devront se munir des documents ci-dessous :

*Si vous relevez du régime de la Caisse d'Allocations Familiales et autorisez la collectivité à utiliser Cafpro service (ou fournissez l'attestation de quotient familial CAF datée de moins de 3 mois) :*

- justificatif de domicile de moins de trois mois : Taxe d'habitation, facture de téléphone fixe ou portable, facture d'électricité, facture d'eau ;
- assistante maternelle : une copie du contrat de travail en cours ou fiche de paie, + un justificatif de son domicile ;
- carnet de santé de l'enfant (suivi des vaccins) ;
- numéro d'allocataire de la Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher ;
- tous documents relatifs à l'exercice de l'autorité parentale (en cas de vie maritale, PACS, divorce...);
- présentation du livret de famille à jour ;
- justificatifs des aides (organismes sociaux...);
- projet d'accueil individualisé (PAI) le cas échéant ;
- photo de l'enfant.

*Si vous ne relevez pas du régime CAF ou si vous en dépendez mais n'autorisez pas la collectivité à utiliser Cafpro service :*

- documents listés ci-dessus ;
- avis d'imposition des membres du foyer (avis N – 1 sur ressources N – 2) ;
- documents justifiant le montant des prestations familiales concernées perçues au titre du mois précédant la démarche ;
- attestation sur l'honneur certifiant que vous ne bénéficiez pas d'autres prestations ; la collectivité se réservant le droit d'effectuer des contrôles. En cas de non fourniture des justificatifs ou de fraude constatée, le tarif maximum sera appliqué ;
- dernier bulletin de salaire dans le cas des régimes spéciaux (MSA).

*Pour tous renseignements complémentaires : service VIE SCOLAIRE : 02.54.89.41.77*